



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

Commande publique – marché public

DECISION DU MAIRE N° 2023-107DEC du 20/07/2023
Marché de service pour contrôles périodiques réglementaires
MAPA - consultation

Le maire de Saint-Augustin,
Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-050 en date du 30 juillet 2020 déléguant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la nécessité de consulter les organismes spécialisés dans le but de souscrire un contrat relatif aux contrôles périodiques réglementaires des biens et équipements meubles et immeubles communaux ainsi que des engins qui y sont soumis,

Vu le cahier des charges établi en ce sens et concernant précisément :

- ✓ Les installations électriques des bâtiments
- ✓ Les moyens de secours, alarmes et de protection incendie :
- ✓ Les installations gaz
- ✓ Les appareils de levage et engins
- ✓ Les équipements sportifs

DECIDE

- De lancer une consultation auprès des organismes spécialisés en la matière et dont la liste suit :
 - ✓ DEKRA INDUSTRIAL 3 rue Pierre et Marie CURIE 17100 SAINTES
 - ✓ BUREAU VERITAS 3 rue Alfred KASTLER, Les Minimes, 17000 LA ROCHELLE
 - ✓ SOCOTEC Avenue MARILLAC 17000 LA ROCHELLE
 - ✓ AUGRY, 7 avenue Jean JAURES 17110 ST-GEORGES-de-DIDONNE
 - ✓ APAVE ZI Touboulic, 17 rue Pierre-Marie TOUBOULIC 17300 ROCHEFORT

Le Maire soussigné certifie
le caractère exécutoire
de la présente décision publiée
le 21.07.2023

Pour copie conforme,
Le Maire,
G. PROST



Reçu en Préfecture sous le n° 017-2410344-20230720-2023-107DEC
le 20.07.2023

